

des Princes &c. Fevrier 1757. 101
fut reconduite à son appartement en la manière
usitée.

VI. Un attentat des plus énormes commis
sur la personne du Roi émeut la Cour, tout
Paris, le Royaume entier, toutes les Cours
étrangères, & tous les Pays où la nouvelle en
est déjà parvenue. S. M. sortant le 5. Janvier
veille des Rois, à cinq heures trois quarts, de
l'appartement de Mesdames de France, les Prin-
cesses ses filles, & voulant monter en Carrosse
pour aller tirer les Rois & coucher à *Trianon*,
Maison Royale dans le Parc de *Versailles*, elle sen-
tit au côté droit un coup qu'elle crut être un coup
de poing, & que lui porta un malheureux qui,
à la faveur de l'obscurité, s'étoit glissé parmi les
Gardes. Le sang qui sortit de l'endroit où elle
avoit reçu le coup, lui fit connoître qu'elle
étoit blessée. On se saisit du scélerat, & on
transporta le Roi dans son appartement, où la
playe ayant été visitée, on trouva que le coup
avoit porté du bas en haut sur la partie latérale
inférieure entre la quatrième & la cinquième
des côtes inférieures du côté droit. On trouva
sur l'assassin l'instrument dont il s'étoit servi,
qui étoit un couteau à deux lames, l'une étant
une lame ordinaire, & l'autre ayant la forme
d'un canif. C'est cette dernière lame qui a fait
la blessure. Il avoit dans ses poches 40 Louïs d'or,
mais nuls papiers. Après qu'on eut reconnu en
sondant la blessure du Roi, qu'elle n'étoit point
aussi dangereuse qu'on le craignoit, l'on saigna
Sa Maj. ; & quoique cette saignée eut pro-
duit un grand soulagement, on la réitéra
quatre heures après pour plus grande sûreté.
Rien de ceci ne s'est fait qu'après que le Roi

*Attentat
horrible.*

eut